

LE PARCOURS EDUCATIF DE SANTE

Les constats

- L'enquête DREES de 2013, réalisée auprès d'élèves de CM2, a montré que l'obésité est 7 fois plus élevée chez les enfants d'ouvriers que chez les enfants de cadres
- Les conduites ayant une influence négative sur la santé se mettent en place dès le plus jeune âge (ex : consommation de tabac ou de cannabis, alimentation déséquilibrée)
- Il existe une corrélation entre le niveau d'éducation et un meilleur état de santé.
- La promotion de la santé participe à la bonne acquisition des apprentissages par le développement de compétences personnelles.

Définition de la santé - OMS

L'organisation mondiale de la santé (OMS - Charte d'Ottawa) :

« la santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité. »

=> Cela implique que tous les besoins fondamentaux de la personne soient satisfaits, qu'ils soient affectifs, sanitaires, nutritionnels, sociaux ou culturels.

Pourquoi une promotion de la santé en milieu scolaire ?

« Dès le plus jeune âge, et tout au long de la scolarité, il s'agit d'améliorer le bien-être des élèves, de lutter contre les inégalités sociales et territoriales et de créer un environnement épanouissant, favorable à la réussite éducative de tous. » *(Circ. Du 10 novembre 2015 relative à la politique éducative sociale et de santé en faveur des élèves)*

Promotion de la santé = plus-value pour la réussite éducative

- Elle participe à la bonne acquisition des apprentissages
- Elle contribue au bien-être de chaque individu
- Elle recouvre les dimensions physique, psychique, environnementale et sociale

Le cadre législatif du PES

- **Créé** par la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République, énonce pour la 1ère fois la mise en place d'un parcours de santé de l'élève (*Art.6*).
- **Défini** par la circulaire n° 2016-008 du 28 janvier 2016 relative à la mise en œuvre du parcours éducatif de santé pour tous les élèves.
- **Réaffirmé** par la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation du système de santé.

Les PES : Objectifs

Structurer et mettre en cohérence les dispositifs qui concernent à la fois la protection de la santé des élèves, les activités éducatives liées à la prévention des conduites à risques et les activités pédagogiques mises en place dans les enseignements disciplinaires et interdisciplinaires.

Le parcours éducatif de santé

→ Le PES désigne un ensemble de contenus cohérents et progressifs d'enseignements, non exclusivement disciplinaires, et de pratiques éducatives, scolaires et non scolaires, au sein d'un même champ.

→ Il établit un lien entre l'école et le monde extérieur.

→ Il se structure autour de 3 axes :

- l'éducation à la santé
- la prévention
- la protection de la santé

Développer une politique de promotion de la santé c'est articuler de façon cohérente ces 3 axes

Le PES : la mise en oeuvre

- Le PES recouvre tous les niveaux scolaires, de la maternelle au lycée (= continuum)
- Il est adapté aux différents cycles de la scolarité en lien avec le Socle commun de compétences, de connaissances et de culture.
- Il s'inscrit dans le projet d'école ou d'établissement. Il est un des axes du CDESC
- c'est l'affaire de tous : personnels de direction, adjoints gestionnaires, professeurs et personnels d'éducation, personnels de santé de l'EN, personnels des services sociaux de l'EN, les élèves, les parents, les partenaires.

Mise en œuvre du PES

Axe 1 : L'éducation à la santé

Education = Favoriser le développement des compétences personnelles, sociales et civiques en s'appuyant sur le socle commun de connaissances, de compétences et de culture, les EPI et les parcours.

Eduquer, c'est permettre à l'élève de :

- connaître les comportements et leurs effets,
- développer ses compétences,
- acquérir les moyens d'un regard critique sur son environnement.

Mise en œuvre du PES

Axe 1 : L'éducation à la santé

→ Cet axe décrit les compétences à acquérir à chacune des étapes de la scolarité afin de permettre à chaque futur citoyen de faire des choix éclairés en matière de santé.

→ ne doit pas reposer sur des actions éducatives faites uniquement par les personnels de santé ou des partenaires.

Les 3 axes du PES

Axe 2 : la prévention

prévention = ensemble des actions centrées sur une ou plusieurs problématiques de santé prioritaires ayant des dimensions éducatives et sociales qui tendent à éviter la survenue de maladies ou de traumatismes ou à maintenir et à améliorer la santé.

Ces actions sont définies :

- en fonction des priorités de santé publique déterminées en partenariat avec l'ARS,
- selon les priorités définies dans la circulaire n°2011-216 du 2 décembre 2011 relative à la politique éducative de santé dans les territoires académiques,
- en fonction des besoins et demandes des élèves en lien avec les enjeux sociétaux actuels et le contexte local. (Démarche de projet).

Les 3 axes du PES

Axe 2 : la prévention

Défini au sein des CDESC, cet axe doit permettre :

- de partager une culture commune entre enseignants et non enseignants, établissements scolaires et partenaires, autour d'une politique de promotion de la santé en milieu scolaire.
- de mettre en cohérence l'ensemble des actions de promotion de la santé réalisées dans les écoles et les EPLE.

L'implication des parents est primordiale. L'ambition qu'ils ont pour leurs enfants et le soutien qu'ils leur apportent, favorisent les performances et la confiance que les élèves ont en eux-mêmes.

L'élève doit être acteur de son parcours éducatif de santé.

Les 3 axes du PES

Axe 3 : La protection de la santé

Protection de la santé = parcours de santé dans la loi de modernisation du système de santé en lien avec le médecin traitant.

→ elle vise à créer un climat d'établissement favorable à la santé et au bien-être de toute la communauté éducative y compris les élèves (point de vigilance sur les toilettes des établissements scolaires).

→ elle comprend aussi les ressources disponibles pour les élèves et leurs familles en matière de santé comme les visites médicales et de dépistage obligatoires, les examens à la demande, le suivi infirmier, l'accompagnement social, etc ...

Conclusion

Le parcours éducatif de santé est l'affaire de tous. Il constituera l'outil pivot de la promotion de la santé en milieu scolaire.

Il est un facteur essentiel de bien-être des élèves, de la réussite scolaire et de l'équité.

Un guide



Pour accompagner les équipes dans la mise en œuvre du PES :

→ un guide

→ [Eduscol - Le PES](#)

Merci pour votre attention